

Journal de Poitiers

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX



ABONNEMENTS.....

Nord et limitrophes.....	3 mois. 22.00 ; 6 mois. 40.00 ; 1 an. 76.00
France et Belgique.....	» 23.00 ; » 43.00 ; » 80.00
Etranger : Tarif A.....	» 35.00 ; » 70.00 ; » 140.00
» Tarif B.....	» 50.00 ; » 100.00 ; » 200.00

ANNONCES.....
REDACTION.....

ROUBAIX.....	63 à 71, Grande-Rue. Tél. 34 et 1906-1907.
TOURCOING.....	33, rue Carnot. Tél. 57.
LILLE.....	3, rue Fâcheuse. Tél. 57.00.
PARIS.....	13, boulevard des Italiens. Tél. Louvre 09.40.

Chèques
postaux
57 Lille

Amélioration
Décoration
Mercier Frères
179, rue Nationale,
LILLE

Lustrerie
Papier peint

BILLET PARISIEN La ratification devant les Commissions

(D'UN REDACTEUR SPECIAL)

PARIS, 2 JUILLET (Minuit).
Tandis qu'à Londres la question des réparations était évoquée par le discours de Tréme - le premier qui ait été rédigé par un gouvernement travailliste - les Commissions parlementaires se réunissent au même moment à Paris pour désigner les rapporteurs du projet de ratification déposé par le Gouvernement.

De l'ensemble des observations présentées par les commissions, il résulte qu'au moins pour la question des accords entre Alliés, tous les partis sont, au fond, d'accord sur la conduite à tenir par notre pays. On reconnaît généralement la nécessité de ratifier, mais il n'est pas de groupe qui accepte ces ratifications sans réserves. Et encore, les Commissions n'acceptent-elles pas que ces réserves soient distinctes de l'acte de ratification proprement dit.

C'est ainsi que la Commission des Affaires étrangères a voté par 15 voix - tous les autres commissaires s'étant abstenus - la ratification avec réserves, à la condition que celles-ci soient incluses dans le projet autorisant le Président de la République à ratifier. Ce vote semble défavorable à la procédure du décret par lequel la ratification serait absolument distincte des réserves parlementaires que voteront les deux Chambres. La Commission des Affaires étrangères veut évidemment que le décret présidentiel vise nommément ce vote des Chambres.

La Commission des Finances, les socialistes ont esquissé une manœuvre que nous verrons certainement se reproduire le 9 juillet prochain et les jours suivants. On va répétant que la ratification des accords de Washington et de Londres repose sur l'hypothèse de la mise en vigueur du plan Owen Young. Mais le Gouvernement allemand a proclamé qu'il n'accepterait définitivement le système des experts que si la rive gauche du Rhin était évacuée. Les socialistes, qui ne cherchent en tout cela qu'à brouiller les cartes et à provoquer d'imprudentes déclarations ministérielles, voudraient savoir si M. Poincaré est prêt à rappeler nos garnisons rhénanes.

On conçoit que le président du Conseil n'a pu leur donner les précisions qu'ils exigeaient. La thèse du Gouvernement est que, si nous abondonnons notre avis même que les négociations fussent commandées, il ne serait même plus nécessaire de discuter avec les Allemands.

Au surplus, si le plan Young ne pouvait être mis en vigueur par suite des exigences de nos débiteurs, on reviendrait automatiquement au plan Dawes.

LE GRAND PRIX DE ROME DE MUSIQUE



LES LAUREATS
En haut : M^{me} BARRAINE, qui a obtenu le premier Grand Prix.
En bas, à gauche : M. TONY AUBIN, premier second prix ;
à droite : M. CAFFAUT, deuxième second prix.

Au Conseil des ministres

Paris, 2 juillet. — Les membres du gouvernement se sont réunis mardi matin, en conseil à l'Élysée, sous la présidence de M. Gaston Doumergue.

Le conseil a examiné les questions à l'ordre du jour des Chambres. M. A. Tardieu a été autorisé à soutenir cet après-midi, devant la Chambre, le texte voté par le Sénat relativement à la date des élections sénatoriales.

Le conseil a désigné M. H. Chéron pour assister, le 4 juillet, au banquet organisé par la Chambre de commerce américaine, à l'occasion de l'anniversaire de l'« Indépendance Day ».

Le reste de la séance a été consacré à l'exécution des affaires courantes.

Les ministres se réuniront en Conseil de Cabinet jeudi et en Conseil des Ministres samedi.

Les Anciens Combattants américains s'approprient à recevoir le général Gouraud

Tous les officiers de la 42^e division, qui a combattu, il y a onze ans, sous les ordres du général Gouraud, seront présents à la réception solennelle de leur ancien chef qui aura lieu, le 14 juillet, à Baltimore. Le général Gouraud arrivera le 10 juillet aux États-Unis.

La Commission des Affaires étrangères est favorable à la ratification des accords mais avec des réserves

Paris, 2 juillet. — Voici le communiqué officiel de la Commission des Affaires étrangères :

« La Commission des Affaires étrangères, réunie sous la présidence de M. Paul-Boncour et ayant examiné la question des accords, après une longue discussion extrêmement détaillée, la Commission a décidé à l'unanimité de repousser la ratification pure et simple des accords par quinze voix contre huit et trois abstentions. Elle a repoussé la non-ratification à l'unanimité des votants. Elle s'est déclarée favorable à une ratification avec réserves dans le texte même de la loi.

Elle a nommé, à l'unanimité, M. Jacques Stern, rapporteur, pour avis des projets de loi approuvant les accords conclus à Londres et à Washington pour le remboursement des dettes de la France envers la Grande-Bretagne et les États-Unis d'Amérique.

Soulignons que l'unanimité des votants ne comprend que quinze voix, les autres membres s'étant abstenus. »

A LA COMMISSION DES FINANCES

Voici le procès-verbal de la réunion tenue par la Commission des Finances : « La Commission des Finances s'est réunie sous la présidence de M. Malvy. Elle a abordé l'examen des deux projets de loi relatifs à l'approbation des accords de Londres et de Washington. Après un échange de vues qui a porté sur les questions suivantes : principe de la ratification, ratification pure et simple, ratification avec réserves, insertion des réserves, soit dans le projet de loi, soit en dehors du projet de loi, passage à l'ordre du jour, la Commission a décidé d'entendre le gouvernement.

M. Poincaré, président du Conseil ; M. Briand, ministre des Affaires étrangères ; M. Chéron, ministre des Finances, ont été entendus. Le président de la Commission des Finances a fait part au président du Conseil des observations échangées au cours de la discussion générale des deux projets de loi. M. Poincaré a dit qu'il avait déjà répondu aux Commissions sur tous les points soulevés à l'occasion de l'examen de ces projets. Il a ajouté qu'il était tout disposé à s'entendre avec le président de la Commission et avec le rapporteur qui serait désigné lorsque la Commission se sera prononcée sur un texte.

À la suite de l'audition des membres du gouvernement, la Commission des Finances a été amenée comme celle des Affaires étrangères, à émettre des votes successifs sur le principe de la ratification. Tout d'abord, la ratification sans réserves a été mise aux voix et repoussée par 24 voix contre une et neuf abstentions.

Puis, la ratification avec des réserves en dehors de la loi, a été également repoussée par 21 voix contre 12.

En troisième lieu, la ratification avec des réserves incluses dans la loi a été repoussée par 14 voix, contre 11 abstentions. Les commissaires partisans de la ratification avec réserves n'ayant pas voulu s'engager sur l'insertion des réserves dans le projet de loi sans savoir quel serait le texte soumis à la Chambre.

Le président a alors proposé de nommer un rapporteur. M. Pietri a été désigné à l'unanimité.

Dans un quatrième vote, la Commission a chargé son rapporteur d'étudier les formules de réserves qui pourraient être insérées dans son projet de loi et de le lui soumettre pour étude.

Cette décision a été prise par 20 voix contre 13. Le rapporteur se donne au mandat à l'étude et présentera demain, à la Commission, divers textes d'articles additionnels contenant des réserves entre lesquelles la Commission aura le choix.

LES AMENDEMENTS

Paris, 2 juillet. — On sait que M. Marce Héraud a déposé un amendement au projet de ratification de l'accord de Washington. Cet amendement est ainsi conçu :

« Article 10. — Les dettes de guerre de la France ne sont exigibles que dans la mesure où ses créances de guerre seront recouvrables. Il y aura cessation ou toute réduction de paiement des annuités dues au Gouvernement français sans l'accord de celui-ci, l'autorisation à cesser ses propres paiements ou à les réduire dans une proportion identique. »

L'article premier qui approuve l'accord de Washington, deviendrait l'article 2 d'après l'amendement de M. Marce Héraud.

D'autre part, M. Jacques Stern, député des Basses-Alpes, a déposé un autre amendement que voici :

Les héros du « Numancia » sont arrivés à Gibraltar

Gibraltar, 2 juillet. — La foule a acclamé les aviateurs du « Numancia », à l'arrivée du pote-avion « Eagle », à la rencontre duquel un hydravion espagnol s'était porté. Le gouvernement d'Algésiras a accompagné les aviateurs et leurs familles au consulat espagnol. Des milliers de personnes ont parcouru les rues, pavées aux couleurs espagnoles et anglaises.

La réception qui a accueilli les aviateurs à leur débarquement, restera longtemps gravée dans les mémoires. Une foule immense poussait des vivats en l'honneur des rescapés et en l'honneur de l'Angleterre, tandis que la musique de l'équipage de l'Eagle jouait le « God save the king ».

Le capitaine de l'Eagle, très entouré et vivement félicité, a répondu : « J'ai fait simplement mon devoir, pas autre chose ».

Lieutenant Harty, qui était de service sur le pont du navire au moment de la découverte du Numancia, a déclaré que c'est à 4 h. du matin, qu'il a aperçu l'hydravion sur lequel brillaient quelques lumières. Il a fallu une heure pour hisser l'appareil à bord de l'Eagle.

Après leur réception par le Gouverneur, le commandant Franco et ses compagnons sont partis, en automobile, pour Algésiras où ils ont assisté dans la soirée, à un banquet auquel ont été également invités le commandant et les officiers du pote-avion Eagle. Les aviateurs partiront demain pour Madrid.

Le discours du Trône anglais

Londres, 2 juillet. — Dans le discours du trône qui a été lu par le lord chancelier à la Chambre des communes et à la Chambre des lords, le roi remercie le peuple de ses prières pour le rétablissement de sa santé et ajoute :

« Les relations avec les puissances étrangères continuent d'être amicales. Les experts financiers indépendants nommés pour élaborer des propositions en vue d'un règlement complet et définitif du problème des réparations allemandes ont présenté un rapport unanime actuellement étudié par mon gouvernement, tendant à la réunion d'une conférence des représentants des gouvernements intéressés. Un règlement de ce problème permettra aux puissances qui se trouvent en territoire occupé d'opérer l'évacuation de la Rhénanie. »

Des conversations ont été entamées avec l'ambassadeur des États-Unis au sujet du désarmement naval. C'est le plus ardent espoir de mon Gouvernement d'assurer, en coopération avec mes gouvernements, dans mes Dominions, le Gouvernement de l'Inde et les Gouvernements des puissances étrangères, la réduction, à une date rapprochée, des armements à travers le monde. Mon Gouvernement estime que le moment est venu de soumettre à un règlement juridique, les conflits internationaux survenus par suite d'un désaccord des parties sur leurs droits respectifs. A cet effet, mon Gouvernement est en pourparlers avec ceux des Dominions et celui de l'Inde, relativement à la signature de la clause facultative incorporée dans le statut de la Cour permanente de justice internationale. Mon Gouvernement étudie les conditions dans lesquelles les relations diplomatiques avec le Gouvernement des Soviets pourraient être renouées et est en communication à ce sujet avec mes gouvernements dans les Dominions et celui de l'Inde. »

Le discours passe ensuite aux questions de politique intérieure.

« Les ministres s'efforceront, dit-il, d'abord de s'occuper avec efficacité de problème du chômage. Des mesures seront envisagées pour l'amélioration des moyens de transport pour stimuler le commerce d'exportation pour le développement économique de nos dépendances. Il en est de même pour l'amélioration de la situation agricole. En coopération avec mes gouvernements dans les Dominions, des mesures seront également envisagées dans le but de fournir de plus grandes facilités pour l'émigration à l'étranger. La réorganisation de l'industrie minière sera également l'objet de l'étude de mon gouvernement. Une enquête immédiate va être faite sur l'état des industries du coton, du fer et de l'acier, en vue de découvrir les moyens de coopérer avec ces industries pour améliorer leur position sur les marchés mondiaux. »

Le discours du trône fait ensuite allusion aux diverses mesures d'ordre philanthropique envisagées pour l'amélioration des maisons d'habitation dans les quartiers populaires, pour la législation de la vente des boissons, pour augmenter le nombre des bénéficiaires de pensions parmi les veuves et les vieillards.

Le premier ambassadeur italien au Vatican

M. de Vecchi



(Keystone View Co.)
M. de Vecchi
Le premier ambassadeur italien auprès de la Cité vaticane, entre au Vatican, sa lettre de créance en main.

Un touriste routier, le Belge Tavernier, gagne la troisième étape du Tour de France



LE DROGO, LEDUCQ ET... BISCOT (Photo Meurisse)

La décision prise par le directeur du Tour de France, de procéder aux départs séparés si les routiers ne réalisaient pas une moyenne suffisante a porté ses fruits, tout au moins pour les trois premières étapes qui d'ailleurs étaient assez faciles.

En effet, depuis le départ de Paris les « géants de la route » ont chaque fois dépassé la moyenne de trente kilomètres à l'heure. Néanmoins ce train endiablé ne cause guère de « lâchages » et certains touristes routiers se paient le luxe de tenir tête au « as ». Bien mieux, un de ceux-ci le Belge Tavernier a enlevé brillamment la première place dans l'étape Cherbourg-Dinan.

Les touristes routiers tiendront-ils jusqu'au bout ? Il semblerait que oui. En tous cas Simonin, notre compatriote Barthélemy, Masson, Tavernier et d'autres avec paraissent en très grande forme et décidés à conserver leur place.

C'est donc avec raison que, lors de l'arrivée du peloton de 45 coureurs à l'étape Caen-Cherbourg, les « touristes routiers » jeteront des hauts cris, lorsque le directeur de la course décidera de faire disputer deux courses de cinq tours au vélodrome d'Equedreville, une pour les « as » et une autre pour les « touristes routiers » en vue de procéder au classement. Cette façon de procéder enlève toute chance à ces derniers.

Le résultat de la course d'hier prouve bien qu'il ne faut pas mésestimer leur valeur.

Cent trente coureurs ont pris le départ mardi matin à 9 h., à Cherbourg. On signale l'abandon du touriste-routier Malgou.

C'est en grande partie sous la pluie que cette troisième étape a été courue. Les deux premières ayant été également très humides, le Tour de France 1929 semble encore plus dur que les précédents.

A Briquembourg le mauvais état de la route provoqua les crevaisons de Frantz, Dewaele, P. Magne, Louesse et J. Buysse. Leurs émulés en profitèrent pour fuir à toute allure et les accidents ne purent rejoindre qu'à Deville.

Dès lors le train devint moins rapide. La pluie commença à tomber à Coutances et dura jusqu'à la fin de la course.

Un aviateur se tue dans un vol d'essai

Villacoublay, 2 juillet. — Un grave accident s'est produit sur l'aérodrome de Villacoublay. L'excellent aviateur Marius Pillon faisait un vol de réception d'un nouvel avion de chasse, un sesquiplan métallique muni d'un moteur de 600 CV, quand à 500 mètres d'altitude environ, en amorçant un « piqué » plein moteur, exercice permettant de constater la résistance de l'appareil, le plan se détacha, causant la chute de l'appareil.

L'aviateur fut retrouvé atterriement mutilé. Pillon avait été tué sur le coup. Sans doute, le malheureux avait tenté de se jeter en parachute, car ce dernier était déployé, mais s'était ouvert trop tard.

Le corps de Pillon a été transporté à l'infirmerie de l'aérodrome, d'où il fut conduit à l'hôpital militaire Dominique-Jarret, à Versailles.

Marius Pillon était né le 3 février 1902 à Thiers (Puy-de-Dôme). Pilote aviateur d'après-guerre, il avait le brevet de l'Aéro-Club de France n° 18.433. Breveté pilote aviateur militaire n° 18.728, le 14 juin 1921. Il avait fait son service militaire au 3^e régiment de chasse.

Il était chef pilote de la maison S.E.C.M. et il procédait à la réception des appareils et à la préparation des avions de raids. C'est lui qui prépara les appareils de Pélletier d'Oisy et des Polonais Idzikowski et Kubala.

M. JACQUES GOPEAU deviendra-t-il administrateur de la Comédie-Française ?

Bien que M. Emile Fabre, administrateur de la Comédie-Française, n'ait pas l'intention de démissionner, il est depuis quelque temps question de son remplacement.

Dans le monde des théâtres, le bruit court actuellement que M. Jacques Gopeau, qui dirige l'ancien Théâtre du Vieux-Colombier et dont on sait les éminentes qualités, pourrait bien prendre la tête de la Maison du Moïse.

M. Jacques Gopeau est sympathiquement connu dans notre région.

Le cardinal Dubois, assisté de Mgr Rolland Gosselin, évêque de Versailles, et de Mgr Dubourg, évêque de Marseille, lui a aussi un ancien avocat — a procédé au sacre du nouvel évêque, auquel une vingtaine de prélats ont assisté.

La route de lumière

Y a-t-il en un boson de notre race et à l'heure de l'humanité des accents primaires où tout était en œuvre dans le meilleur des mondes ? Les traditions de tous les peuples, si haut qu'on remonte dans la nuit des temps, l'affirment et le credo chrétien n'y contredit nullement, bien au contraire, puisque la Bible place nos premiers parents dans un Paradis enchante, d'où seule les esprits la faute originelle, et dont jamais ils ne purent franchir le seuil.

Dans sa Route de lumière, M. Wilfrid Lucas essaie de reconstituer par l'imagination cette Cité idéale dont la nostalgie est chevillée au fond de nos âmes en quête de bonheur. Son essai, bien qu'il soit étayé sur un fonds d'idées philosophiques, est une sorte de poème en prose, « un légende de l'amour » comme le dit le sous-titre, dont le héros est le jeune Yami qui, par sa naissance, appartient à la race inférieure, méprisée et subjuguée des Dasyous. Loin de mener une existence oisive, avide au contraire de connaître et d'aimer, comme un autre Ulysse il part à l'aventure sur une barque légère en quête de l'Eldorado mystérieux. Ballotté par les marées et les tempêtes pendant des jours et des semaines, à demi-mort de froid et de faim, il aborde enfin à la terre des Léonariens et s'enhardit à visiter leur capitale, la Cité rayonnante. Là le peuple ne connaît qu'une Loi, norme des devoirs de l'individu, de la famille, de l'Etat, même des rites religieux : c'est l'amour, non sensuel ou voluptueux, mais idéal, à la manière bouddhiste ou platonicienne. Les femmes y tiennent le haut du pavé, une d'elles, l'éblouissante Spéohidie, y est à la fois reine et prêtresse suprême. Yami l'aperçoit dans un imposant cortège de fête : elle de son côté a remarqué le bel étranger. Il n'en faut pas plus pour qu'entre eux se noue une liaison idyllique et secrète, sur laquelle M. W. Lucas répand des flots de poésie ; et l'on songe à Paul et Virginie, à Chastus et Atala, à Loti et Aziyade, que l'art a immortalisés.

Mais l'idylle finit par tout autre chose que du platonisme. Spéohidie et l'ami, dénoncés et bannis pour toujours, fuient épouvantés à travers la forêt-vierge. Spéohidie y meurt d'épuisement et Yami pense sombrer dans la douleur et de désespérer au sein de la savane maudite.

Mais il se ressaisit et se lance dans une deuxième aventure. Cette fois c'est Pyrie, la suivante de Spéohidie, qui en est l'ouvrière. Mais hélas ! ou sont les neiges d'antan » de la Cité rayonnante ? (Le nouvel amour a pour cadre la Cité des Roches noires, royaume souterrain où tout est farouche, sombre, déolant, où comme dans l'enfer de Milton, ce ne sont que ténèbres visibles et horribles). Le déroit de ce milieu sinistre envahit Yami, il aime, aussi écorchée que lui, s'évade de la gênerne et s'en va comme elle était venue.

Quant à Yami dont la curiosité s'est maintenant satisfaite, il retourne à son pays natal n'ayant plus qu'à méditer sur les expériences qu'a tentées, sur les secrets de la destinée qu'il a voulu dévisser jusqu'en leur source. Hélas ! en vain.

Voilà très incomplètement présentées la trame et la chaîne qui relient les épisodes de cette histoire dont l'imagination — une fantaisie souvent charmante — invente les données. Mais quel en est le sens profond ? La philosophie sous-jacente ? la portée sociale ? La pensée de l'habile romancier est enveloppée dans une pénombre qui ne se laisse pas facilement percer. Elle implique d'une part une solution pessimiste au problème de la vie individuelle. La double liaison d'Yami aboutit à un insuccès égal : l'amour heureux ne lui réussit pas plus que l'amour malheureux. D'autre part l'amour qui règne en maître dans la capitale lémurienne, répand sur toutes les classes de la société un délice sans bornes et une harmonie merveilleuse. Comment concevoir que ce qui fait le bonheur d'un peuple produit le malheur de l'individu ?

M. W. Lucas me répondra qu'à la Cité Rayonnante c'est l'amour platonique qui gouverne. Et pourtant Spéohidie, qui en est l'incarnation et le symbole, fait naufrage dans l'amour charnel où l'a entraîné Yami : avec elle n'est-ce pas tout le système moral de Lémurie qui s'effondre dans le néant ? Effondrement fatal ! car l'amour, fût-il idéal, ne saurait être le guide de l'humanité. Pour y réussir il lui faut le double appui de la Justice et de la Vérité. Le sentiment, si qu'on le considère qu'il soit, n'a aucune vertu directrice ni de ses esprits ni des volontés. Peut-être après tout, est-ce la leçon que l'écrivain a voulu tirer de cette série d'aventures originales.

Oubions un instant les gros problèmes que soulève la Route de lumière et l'incertitude qui plane sur leur solution. Laissons-nous aller au fil de la fiction et bercer par la musique mélodieuse d'un style qui met en singulière agréable épisodes et tableaux. Ce sera une façon agréable de nous dérober quelques instants à la rude étroitesse des réalités quotidiennes : Despire en loco vivat.

(1) Edition Éditions 10 fr.

A LA CHAMBRE

La date des élections sénatoriales Les hauts commerciaux et industriels

Paris, 2 juillet. — La séance est ouverte à 15 h. 5, sous la présidence de M. Fernand Bouisson, devant un petit nombre de députés. M. Tardieu est au banc du Gouvernement.

La date des élections sénatoriales

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi adoptée par le Sénat tendant à compléter la loi du 9 décembre 1884 concernant les élections des sénateurs.

Après discussion, le texte de la Commission (Le mandat commence et prend fin le 1^{er} octobre. L'élection a lieu dans la deuxième quinzaine de septembre qui précède l'expiration du mandat) est rejeté par 324 voix contre 261.

Le Président met aux voix un amendement de M. Prosper Blanc reprenant le texte du Sénat qui fait commencer et finir le mandat sénatorial le second mardi de janvier et qui fixe dans la deuxième quinzaine d'octobre le renouvellement de la série sortante.

Les hauts commerciaux et industriels

L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition de loi tendant à modifier la loi sur les hauts à loyers d'immeubles ou les locaux à usage commercial ou industriel. M. Barthelet est au banc du Gouvernement.

On commence le débat, pour le renvoyer à vendredi matin.